

Comité de Pilotage CIF

Jeudi 12 novembre 2020

Compte-rendu

1- Bilan des actions 2018/2020

La mise en œuvre du contrôle interne financier (CIF) permet de tendre collectivement vers une amélioration de la qualité de l'information financière et des processus qui y sont associés. Cela suppose des lignes directrices intelligibles et une certaine stabilité des outils et actions mis en œuvre.

Le plan d'action ministériel (PAM) pour le contrôle interne se décline en 4 volets :

- **Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne comptable » / État**

Le déploiement du contrôle interne continue à progresser, toutefois à un rythme moins soutenu. En termes d'outils, la rénovation de la cartographie ministérielle des risques a été engagée. Concernant la documentation, la revue annuelle des référentiels permet de tenir compte des évolutions réglementaires et structurelles.

Toutefois, deux points gagneraient à être améliorés : la mesure de l'effectivité et de l'efficacité du contrôle interne, les actions de formation.

- **Plan d'Action Ministériel « Système d'information financière » / État**

La sécurisation de Chorus a été renforcée par la mise en place d'une revue annuelle des habilitations suivie et analysée au niveau central. La participation du ministère au groupe de travail sur les associations de rôles a permis l'élaboration d'une matrice interministérielle.

Des actions de formation ont été menées. Les formations de l'AIFE sont en présentiel, en région parisienne, sur une durée de plusieurs jours. Pour favoriser la mobilisation des personnels en académies, dans le prochain plan, il est envisagé de développer des modules de formation d'un format court (1h30).

- **Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier » / Opérateurs**

Les résultats de l'enquête annuelle portant sur les dispositifs de contrôle interne menée auprès des opérateurs par la Direction du Budget (DB) et la DGFIP permettent d'avoir une vision d'ensemble du déploiement du contrôle interne.

Les actions d'animation du réseau sont devenues pérennes et appréciées par les opérateurs. Cependant des points d'amélioration subsistent, comme la mutualisation des outils et des méthodes en matière de contrôle et la formation des acteurs du contrôle interne.

- **Plan d'Action Ministériel « Maîtrise des risques comptables et financiers » / EPLE**

La démarche de contrôle interne a été diffusée de manière plus large auprès des EPLE. Ainsi, l'outil ODICé est plus largement utilisé et la « mallette » montée par DAF A3 compilant des ressources documentaires a été élargie.

Des points sont encore à améliorer, notamment le déploiement des organigrammes fonctionnels nominatifs et des plans d'actions.

Enfin, des attentes subsistent autour d'Op@le et d'Opér@ dont le déploiement débutera pour 44 établissements en janvier 2021.

Réseau des référents CIC

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier tend à unifier les contrôles interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB). La direction des affaires financière propose que le réseau existant des référents CIC soit étendu à la question du CIB et ce pour de devenir le réseau des référents CIF.

Après avis des participants, cette organisation est validée.

Impact de la réforme territoriale et de l'intégration de la jeunesse et sports

Le dispositif de CIF reste une compétence académique¹. Cependant, les services régionaux et les services inter-académiques portent des sujets financiers. Il est nécessaire d'intégrer ces services dans un dispositif de contrôle interne. Les régions académiques présentes ont indiqué ne pas avoir engagé de travaux sur le sujet. Certaines ont entamé des discussions par exemple autour du T2, d'autres ont vu se renouveler leurs effectifs ne permettant pas d'entamer dans l'immédiat une réflexion.

La direction des affaires financières acte la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à cette nouvelle organisation.

Projet d'arrêté de création du COPIL CIF

L'impact de la réforme territoriale implique également de réfléchir à l'organisation du présent COPIL notamment en ce qui concerne sa composition. Un arrêté est en cours d'élaboration pour fixer les prérogatives du COPIL mais également sa constitution.

Le CBCM a indiqué qu'il était important de mobiliser l'ensemble des acteurs et notamment les échelons directionnels.

AGIR

L'allègement des contrôles *a priori* menés par les contrôleurs budgétaires nécessite le renforcement des contrôles *a posteriori*. De plus, les orientations du contrôle interne financier de l'Etat insistent sur la mesure de l'effectivité et de l'efficacité du contrôle interne.

Pour répondre à ces enjeux le ministère a décidé de se doter de l'application AGIR développée par la DGFIP. L'outil développé par CAEN ne permet pas un pilotage national du contrôle interne. L'outil de CAEN pourra subsister pour les contrôles de 1^{er} niveau (autocontrôles, contrôles mutuelles). AGIR peut embarquer le plan national et le plan local de contrôle interne. AGIR, déjà déployé dans d'autres ministères, permettra un pilotage national et valorisera la robustesse des plans de contrôle mis en œuvre.

Certaines académies évoquent leur investissement dans l'outil de Caen. La DAF précise que la question de la complémentarité entre AGIR et l'outil de Caen sera expertisée. À cet effet, un groupe de travail sera mis en place au premier trimestre 2021.

Enfin, le CBCM indique qu'AGIR est un outil qu'utilisent ses services depuis plusieurs années. Son déploiement progressif permettra à chaque ministère de se positionner. C'est un outil qui a pour objectifs de consolider le dispositif de contrôle interne, d'homogénéiser le mode opératoire des contrôles, de centraliser les constats sur une base unique et de valoriser les informations relatives au contrôle interne.

¹ Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Cartographies ministérielles des processus et des risques

La DAF rappelle que la cartographie constitue un outil de pilotage et de management du risque et des procédures internes. L'évaluation des risques permet ainsi d'élaborer le plan d'action et de sécuriser les procédures en priorisant les interventions sur les enjeux les plus significatifs.

La cheffe du DCISIF indique que les travaux de rénovation de la cartographie avaient été entamés suite aux remarques des auditeurs externes et notamment la Cour des comptes qui a recommandé une meilleure articulation des processus financiers avec les risques idoines.

Il a été décidé de travailler sur 2 cartographies : l'une budgétaire, l'autre comptable, le niveau de maturité étant différent. La cartographie budgétaire a été construite en identifiant les processus budgétaires par catégorie. Pour la partie comptable, le modèle développé par la DGFiP a été utilisé car il est stable et il permet une comparaison interministérielle. Les risques issus des référentiels de contrôle interne ont été synthétisés en une trentaine de macro-risques qui ont servis à la cotation. Une version simplifiée a été constituée pour les instances de pilotage avec une criticité définie autour des enjeux financiers.

Outre l'identification des risques majeurs, la cartographie permet de valoriser les actions déjà mises en œuvre. Les 2 cartes, budgétaires et comptables, seront liées comme c'est déjà le cas autour du processus rémunération.

Enfin, les travaux menés permettront de rapprocher les processus financiers des processus métiers.

Le CBCM encourage cet exercice de cartographie des risques, qui est le préalable nécessaire à toute démarche de contrôle interne. Il précise l'importance d'y associer l'ensemble des acteurs, et de bien documenter les risques. Par ailleurs, il indique qu'il sera attentif au bon équilibre entre le CIC et le CIB, dont les niveaux de maturité sont actuellement très différents. A cet effet, le CBCM rappelle que la direction du Budget a mis à disposition des ministères une liste de risques budgétaires récurrents, qui pourrait alimenter les travaux de la DAF, et ses échanges avec les responsables de programme.

La DAF indique que l'outil est en cours de finalisation. Une première version sera transmise aux directions d'administration centrale puis aux académies. Le document pourra ainsi être amendé et complété, la cotation des risques pourra être affinée.

S'agissant de processus stratégiques, également importants pour le pilotage des politiques publiques, il est important que les directions d'administration centrale s'approprient ces cartographies.

PAM :

Le PAM 2021/2023 conserve la même structuration que les précédents. Sur la partie Etat, un des points importants est la mesure de l'efficacité et de l'effectivité du contrôle interne, déjà évoquée avec la mise en place d'AGIR ainsi que l'adaptation des outils de contrôle interne à RenoIRH. Pour la partie SI, la revue des habilitations sera étendue à l'ensemble des applications métiers. Il est proposé de travailler sur une offre décisionnelle permettant de développer des outils en vue d'améliorer le contrôle interne, avec par exemple l'aide à la constitution des échantillons de contrôle. Enfin, la question de l'accès à distance à Chorus y est traitée.

Au niveau du volet « Opérateurs », les axes majeurs sont la mutualisation des bonnes pratiques, comme par exemple la présentation chaque année au conseil d'administration du dispositif CI et le développement de l'offre documentaire et de formation.

Enfin, pour les EPLE, l'enjeu majeur sera la réussite du déploiement des applicatifs op@le et opér@ et de l'offre décisionnelle associée qui permet des restitutions plus fréquentes.

La DAF rappelle que les actions du PAM doivent être articulées avec la cotation des risques majeurs de la cartographie.

Conclusion

La DAF remercie l'ensemble des participants et intervenants.

Le prochain COPIL aura lieu, si l'avancement des travaux qui est notamment tributaire de la situation sanitaire le permet, avant les vacances de février pour valider le PAM et la cartographie des risques rénovée. A défaut, le COPIL devra être organisé avant les vacances scolaires de printemps.

Liste des participants :

Mélanie Joder (directrice des affaires financières)

- Pour la direction générale de l'enseignement scolaire :
Hervé Lesnard (chef du bureau DGESCO B1-2) et Catherine Chabanne (cheffe du bureau DGESCO B1-1)
- Pour la direction générale des ressources humaines
Florence Dubo (cheffe de service, adjointe au directeur)
- Pour la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Jean-Michel Quenet (chef de service, adjoint de la directrice)
- Pour la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :
Philippe Burdet (sous-directeur DGESIP B2)

- Pour le service de l'action administrative et de la modernisation
Carole Gustave (chef de section à SAAM C1), Frédéric Vichon (chef de mission achats), Laurent Riesser (CSP dépense)
- Pour la mission contrôle interne pour la maîtrise des risques
Lore Nazarowski (contrôleuse de gestion)
- Pour la mission d'audit interne
Patrick Le Pivert (chef de la mission)
- Pour le département du contrôle interne et des systèmes d'information financière :
Claire Galy-tantounat (cheffe de département), Catherine Demez (cheffe de projet), Roger Roubille (chef de projet)

- Pour le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
François Jonchère (chef du service)
Sébastien Auboin

- Pour l'académie d'Amiens
Michèle Roger (référente académique CI)
- Pour l'académie de Bordeaux
Frédérique Salsmann (secrétaire générale adjointe)
- Pour l'académie de Lille
Jérôme Colson (secrétaire général adjoint)
Régine Candor (Coordonnatrice CIC)
- Pour l'académie de Lyon
Nadine Perrayon (secrétaire générale adjointe)
Julien Bonnard (référent technique CIC HT2)
- Pour l'académie de Nantes
Edmonde Cély (référente académique CI)
- Pour l'académie d'Orléans-Tours
Chantal Le Gal (secrétaire générale d'académie)
Séverine Jégouzo (secrétaire générale adjointe)
Bruno Garnon (responsable contrôle de gestion, référent académique CI)
- Pour l'académie de Rennes
Vincent Larzul (secrétaire général adjoint)